PROPASSIF
la transition en action

FINANCER SA FORMATION

06 2024

Vous pouvez faire financer votre formation par le biais de différents organismes : Compte Personnel de Formation / CPF, OPCO / Opérateurs de Compétences qui ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation il existe également des aides locales/régionales.

Compte Personnel de Formation ou CPF : Le compte personnel de formation est "attaché à la personne" dès son entrée sur le marché du travail, dès 16 ans et jusqu'à son départ à la retraite. Le compte est "universel" et "individuel": toute personne (jeune sortant du système scolaire, salarié, demandeur d'emploi et, à terme, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants…) "indépendamment de son statut", dispose d'un compte personnel de formation. https://www.moncompteformation.gouv.fr

Notre formation **« Concevoir un Bâtiment de type Passif » CBP** est inscrite au registre spécifique France Compétences RS6644. A ce titre, elle peut être financée avec votre CPF.

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

Professionnels libéraux, Travailleurs non-salariés, Dirigeants et autoentrepreneurs
FIF PL: Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux
01 55 80 50 00 – www.fifpl.fr
Crédit d'impôt formation des dirigeants et libéraux (cerfa N° 2079-FCE-SD)

Professionnels libéraux, inscrits à l'Urssaf ou à la Sécurité Sociale des Indépendants appartenant aux secteurs du Commerce, Industrie et des Services : AGEFICE
https://communication-agefice.fr/procedures-prises-en-charge-3/

Chefs d'entreprise non-salariés exerçant une activité artisanale, conjoints et collaborateurs associés, auxiliaires familiaux : FAFCEA
https://www.fafcea.com/consulter-les-criteres-de-prise-en-charge/

Entrepreneur individuel, Gérant de société, Pdg, Administrateur, il existe un crédit d'impôt dédié à la formation professionnelle, qui permet la prise en compte de ces dépenses jusqu'au 31 décembre 2024
https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23460

Salariés des Entreprises d'architecture et des TPE-PME : OPCO des Entreprises de Proximité
01 40 08 16 00 – www.opcoep.fr

Salariés des entreprises de l'ingénierie et du conseil ; des économistes de la construction ; des géomètres experts OPCO ATLAS
01 43 46 01 10 – www.opco-atlas.fr

Salariés du monde agricole, agriculture, pêche, industrie agroalimentaire et territoires : OCAPIAT - www.ocapiat.fr

Salariés du champs social, services aux personnes, insertion, sport, enseignement et formation : UNIFORMATION via CPF

Pour les salariés des transports routiers, maritimes et service de l'automobile : OPCO MOBILITE- www.opcomobilites.fr

Pour les salariés de la culture, industries créatives, médias, communication, télécommunication, sport, tourisme, loisirs et divertissement : AFDAS - www.afdas.com/

Pour les demandeurs d'emploi et les Contrats de Sécurisation Professionnelle (CSP) Pôle Emploi (dispositif AIF) ou Cabinet de suivi pour les CSP
Contactez votre conseiller référent – www.pole-emploi.fr

Pour les employés des travaux publics, négoce des matériaux de construction et des entreprises d'architecture - www.constructys.fr

Pour les intérimaires - FASTT Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire et AKTO www.akto.fr www.fastt.org

Pour les personnes **en situation de handicap** : www.agefiph.fr
Pour tous (sous réserve de l'éligibilité de la formation) Le Compte Personnel de Formation (CPF) www.moncompteformation.gouv.fr

REFERENCEMENT DE NOS FORMATIONS
Notre formation CEPH est également référencée sur différentes plateformes en ligne
Notre entreprise est référencée qualité par Data Dock, Qualiopi

OBTENIR **L'AGRÉMENT RGE** AVEC NOS FORMATIONS
Notre cursus CEPH répond au critère « Formation » de votre dossier RGE Etudes.
Propassif avec la formation CEPH, est référencé à l'OPQIBI dans la liste des formations

PROPASSIF | 110 rue Réaumur 75002 Paris | 01 45 08 13 35 | www.propassif.fr
SARL PROPASSIF immatriculée au registre du commerce de Paris sous le n°51855362 |
Code NAF7022Z | SIRET 51855536200012
IBAN FR7630003030210002008500072 BIC SOGEFRPP

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Notre formation CEPH vous permet de valider les qualifications RGE suivantes :
Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment : 1224
Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment : 1326
Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment : 1327

Notre **formation CEPH** s'est vue attribuée le **Label Formation 2024 de la Branche Architecture des Entreprises d'Architecture**.
« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

LES FINANCEMENTS LOCAUX :
Les aides spécifiques à chaque région.
https://www.aide-sociale.fr/financement-region-formation/#montant

Auvergne Rhône Alpes :
*Qu'il soit considéré en tension ou non, le métier pour lequel on souhaite se former doit avoir fait l'objet d'un **Pacte Région pour l'emploi** pour obtenir un coup de pouce financier. Il s'agit d'un engagement entre la Région et les entreprises du territoire en vue de faciliter les recrutements de personnels qualifiés. (cf : aide-sociale.fr)*
https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-le-financement-de-ma-formation-individuelle
demande à adresser à : formationsindividuelles@auvergnerhonealpes.fr

Bourgogne Franche Comté :
*Les formations professionnelles financées par la région Bourgogne-Franche-Comté sont regroupées sur le site dédié "**J'ai ma place**" afin de faciliter les démarches du demandeur d'emploi.*
Un moteur de recherche permet de trouver la bonne formation et un simulateur vérifie l'éligibilité à la rémunération par la Région. (cf : aide-sociale.fr)
https://www.emfor-bfc.org/formation/zoom-sur/j-ai-ma-place
09 71 04 73 78

Bretagne :
*La Bretagne finance les formations de **plus de 70 heures** pour **les demandeurs d'emploi qui ne sont pas indemnisés au titre du chômage.** Les aides financières que la Région dédie à la formation professionnelle sont détaillées de façon exhaustive sur la page internet à laquelle vous pouvez accéder en cliquant sur le lien ci-dessous. (cf : aide-sociale.fr)*
https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/#:~:text=Accompagnement%20%C3%A0%20la%20formation%20et%20%C3%A0%20l'emploi&text=Au%20cours%20de%20ces%20accompagnements,limite%20de%20deux%20versements%20maximum.

PROPASSIF | 110 rue Réaumur 75002 Paris | 01 45 08 13 35 | www.propassif.fr
SARL PROPASSIF immatriculée au registre du commerce de Paris sous le n°51855362 |
Code NAF7022Z | SIRET 51855536200012
IBAN FR7630003030210002008500072 BIC SOGEFRPP

Centre Val de Loire :
Outre l'aide financière à la formation de la région, *le Centre -Val de Loire a mis en place un* ***chèque régional*** *Emploi qui permet aux demandeurs d'emploi de voyager gratuitement dans les trains ou les autocars de la région. (cf : aide-sociale.fr)*
Demandeur d'emploi : https://www.centre-valdeloire.fr/vivre/accompagner-la-formation/orientation/formation-demandeur-demploi
Plan de Transition professionnelle : https://formation.centre-valdeloire.fr/financer-ma-formation/dispositifs-et-solutions/le-projet-de-transition-professionnelle-ptp-financer

Corse :
Si vous résidez dans la région Corse, en cliquant sur le bouton ci-dessous vous obtiendrez toutes les explications nécessaires pour ***vous aider dans le montage financier de votre formation professionnelle*** *(cf : aide-sociale.fr)*
https://orientazione.isula.corsica/se-former/financer-ma-formation/

Grand Est :
La région Grand Est annonce une aide à la formation professionnelle pouvant aller ***jusqu'à 6.000 euros****. Il est précisé par ailleurs qu'il n'est généralement pas possible de solliciter plusieurs formations successives, de même que ne peuvent être rémunérées les formations à distance, ou bien se déroulant en soirée ou en week-end. Pour plus de détails, connectez-vous à la page internet accessible ci-dessous. (cf : aide-sociale.fr)*
https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-regionale-individuelle-a-formation-arif/
arif@grandest.fr – 03 88 15 66 25

Hauts de France :
Pour prétendre à une rémunération de la région Hauts de France, la durée de ***la formation doit être au moins égale à 70 heures.*** *Des frais de déplacements, s'ils sont supérieurs à 25 kilomètres, peuvent être envisagés sur présentation de justificatifs. (cf : aide-sociale.fr)*
https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif147 - 08 00 02 60 80

Ile de France :
En région Île-de-France, les dispositifs d'aide au financement d'une formation professionnelle sont nombreux. Ils sont adaptés au profil des demandeurs et à la situation de la région au regard de l'emploi pour permettre aux Franciliens de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail.
L'Aide individuelle régionale vers l'emploi, AIRE, *a été lancée en 2018 et continue à évoluer.*
Une ***prime de 1.000 euros*** *est créée en 2020 pour inciter les Franciliens à se tourner vers les métiers de 11 secteurs en tension comme l'industrie, le numérique, l'agriculture, etc. (cf : aide-sociale.fr)*
https://www.iledefrance.fr/formation-emploi

PROPASSIF | 110 rue Réaumur 75002 Paris | 01 45 08 13 35 | www.propassif.fr
SARL PROPASSIF immatriculée au registre du commerce de Paris sous le n°51855362 |
Code NAF7022Z | SIRET 51855536200012
IBAN FR7630003030210002008500072 BIC SOGEFRPP

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Normandie :

La région Normandie prend en charge les coûts pédagogiques des formations professionnelles agréées. L'accompagnement de la formation par la Région passe par le financement des stages de formation ***des demandeurs d'emploi et des jeunes*** tel que décrit précédemment. *Nous vous conseillons toutefois de prendre contact avec votre région pour en savoir plus. (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.normandie.fr/formation-tout-au-long-de-la-vie

Nouvelle Aquitaine :

En région Nouvelle-Aquitaine, c'est le candidat à la formation qui fait la demande d'aide financière. Pour cela, il doit créer un compte sur le site ci-dessous, remplir un formulaire et joindre les pièces justificatives demandées. Au nombre de ces justificatifs doit figurer ***une attestation du conseiller emploi*** *avec qui le dossier a été monté.* ***La demande doit être déposée 5 semaines*** *avant l'entrée en formation. Celle-ci doit se tenir en Nouvelle-Aquitaine sauf si elle n'existe pas sur son territoire. L'aide peut aller jusqu'à 5.000 euros par année de formation et peut être demandée pour une période de 2 années au maximum, soit 10.000 euros au total. (cf : aide-sociale.fr)*

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-individuelles-regionales-la-formation?recherche=financement%20formation%20professionnelle&%C3%89conomie=Formation%20professionnelle&

https://www.cmaformation-na.fr/formations/search?quoi=construction+passive&ou=&numero_departement= - 05 49 38 49 38

Occitanie :

L'Occitanie a édité ***un guide complet à l'intention de stagiaires de la formation professionnelle****. Il comporte toutes les informations concernant le financement des formations par la Région qui vont de la rémunération à proprement parler jusqu'aux frais de déplacement qui sont pris en charge si le stagiaire doit effectuer plus de 15 kilomètres pour se rendre sur son lieu de formation. (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.aide-sociale.fr/wp-content/uploads/2022/11/aide-formation-region-occitanie-77.pdf

Pays de Loire :

Outre les dispositifs classiques décrits ci-dessus*, la région Pays de la Loire a obtenu du Fonds social européen une subvention importante dont l'objectif est de financer plus de formation professionnelle en vue de faciliter la reprise économique après la crise sanitaire liée au COVID-19. (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/orientation-formation-et-emploi/formation-professionnelle#contenu

Provence Alpes Côte d'Azur :

Afin que les difficultés d'ordre financier ne soient pas un frein à la formation professionnelle, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place ***le Pass Sud Formation.*** *Ce dispositif a pour but de vous soutenir financièrement lors de votre formation. (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/validation-des-acquis-de-lexperience

Région Ultramarine :

La Martinique : *la collectivité territoriale de la Martinique accompagne la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi en proposant aux stagiaires* ***rémunération, forfaits repas et aide à a mobilité.*** *(cf : aide-sociale.fr)*

https://www.collectivitedemartinique.mq/formation-professionnelle/

La Guadeloupe : *dans cette région, une* ***Aide individuelle à la formation*** *prend en charge 60 % au maximum des frais pédagogiques liés à la formation. Pour cela, une convention entre la Région, l'organisme de formation et le stagiaire doit être signée. (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/detail/actualites/aide-individuelle-a-la-formation/categorie/particulier-1/#

La Guyane : *la région Guyane a les mêmes compétences que les autres régions françaises en matière de formation professionnelle. Si vous y habitez, nous vous conseillons de vous connecter sur le site officiel des services régionaux. Vous pouvez aussi contacter les conseillers régionaux par téléphone en composant le numéro suivant : 05 94 30 06 00 (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.ctguyane.fr/commission-permanente-du-jeudi-4-novembre-2021-des-fonds-debloques-pour-lapprentissage-et-de-la-formation-professionnelle/

La Réunion : *l'île de la Réunion en qualité de collectivité territoriale, déclare vouloir financer les projets qui visent le développement de la région. C'est à ce titre que les projets de formation professionnelle peuvent être subventionnés avec une* ***mention particulière pour les demandeurs d'emploi qui qu'ont pas le baccalauréat.*** *(cf : aide-sociale.fr)*

https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/accompagnement-formation-reussite-region-af2r

Mayotte : *l'île de Mayotte est un département qui exerce les compétences d'une région, c'est aussi le département le plus pauvre de France. Pour autant, les dispositifs d'aide au financement des formations professionnelles existent et les conditions pour les obtenir sont les mêmes qu'ailleurs. Pour en savoir plus vous pouvez vous connecter sur le site du Conseil départemental ou en appelant les services départementaux au 0269 66 10 00. (cf : aide-sociale.fr)*

https://www.cg976.fr/